

Beilage – Annexe

Vereinigte Bundesversammlung Assemblée fédérale (Chambres réunies)

Donnerstag, 11. Juni 1981, Vormittag

Jeudi 11 juin 1981, matin

8.00 h

Vorsitz – Présidence: M. Butty

Wahl des Bundeskanzlers Election du Chancelier de la Confédération

Le président: Je déclare ouverte la séance de l'Assemblée fédérale, Chambres réunies. Les députés des deux conseils ont été régulièrement convoqués à la séance de ce jour. Ils ont reçu avec le programme de la session la liste des objets à traiter par l'Assemblée fédérale. Je constate que la majorité absolue des membres du Conseil des Etats et du Conseil national est réunie. L'Assemblée fédérale peut dès lors valablement délibérer.

Il vous a été donné connaissance, lors de la dernière session, de la lettre par laquelle M. Karl Huber, Chancelier de la Confédération, annonçait sa décision d'abandonner sa charge le 30 juin prochain. Permettez-moi de retracer brièvement sa carrière en sa présence.

M. Karl Huber, Chancelier de la Confédération, quitte ses fonctions à la fin de ce mois, après quarante ans passés au service de la Confédération.

Notre reconnaissance vous est acquise, Monsieur le Chancelier, pour tout le travail accompli et notre estime vous accompagne dans la retraite méritée que vous avez choisie. Puissance et modestie ne font pas toujours bon ménage. Chez vous, Monsieur le Chancelier, nous avons eu l'insigne bonheur de les trouver réunies. S'il est, dans la Confédération, un homme puissant et modeste, c'est bien vous. La fonction de chancelier est de nature discrète. Elle est, en revanche, d'importance capitale. Sans tomber dans la comparaison facile et l'irrespect envers les autorités gouvernementales, je dirai volontiers que le Chancelier de la Confédération helvétique est passé maître dans l'art primordial du meneur de jeu. C'est assez dire qu'il a à la fois la dextérité et la science de cet art. C'est dire également qu'il est véritablement l'homme de la continuité au sein du pouvoir exécutif de ce pays, l'homme de la coordination, de la planification, de l'harmonisation et de l'inspiration.

Le Chancelier de la Confédération doit être tout cela. Et vous, Monsieur Karl Huber, l'avez été depuis ce 14 décembre 1967 où l'Assemblée fédérale vous a élu à cette haute magistrature.

Peu avant, le travail du chancelier se résumait à des tâches administratives et documentaires, à un travail de secrétariat – certes très précieux – du Conseil fédéral. Mais l'explosion des tâches gouvernementales, la complexité croissante des

sujets traités, l'imbrication sans cesse plus serrée des activités de l'Etat ont conduit le Conseil fédéral et notre Parlement à remodeler l'appareil administratif et gouvernemental, sur la base d'un rapport que vous avez encore tous en mémoire, le fameux – à juste titre – rapport Hongler.

Or ce rapport-là, précisément, exigeait une Chancellerie plus efficace, dotée de réelles compétences de gestion, afin que le collège gouvernemental fonctionnât mieux.

Vous avez été, Monsieur le Chancelier Karl Huber, le premier artisan de cette mise en œuvre d'un Etat-major helvétique civil digne de ce nom. Vous avez pleinement réussi dans cette mission.

Témoins les quatre rapports sur les Grandes lignes de la politique gouvernementale publiés jusqu'ici – et leur corollaire, les trois rapports sur l'application de ces Grandes lignes – qui portent votre marque et votre empreinte, celles de la rigueur intellectuelle et de l'esprit de synthèse.

Grâce aux méthodes modernes de gestion que vous y avez introduites, vous avez mis la Chancellerie fédérale en position idoine pour décharger le Conseil fédéral et surtout le Président de la Confédération dans l'exercice de leurs tâches générales. Grâce à la nouvelle loi sur l'administration, qui vous doit beaucoup, vous avez également promu une authentique concertation entre les secrétariats généraux des départements. Ces deux exemples illustrent parfaitement votre souci constant de conserver un Conseil fédéral apte, en toutes périodes, à maîtriser ses tâches, malgré leur accroissement et la surcharge qui le guette.

Votre ligne de conduite, Monsieur le Chancelier, a été d'une rectitude parfaite. A croire qu'elle a été inspirée par votre biographie, toute en lignes droites elle aussi.

Karl Huber a vu le jour à Saint-Gall, le 18 octobre 1915. Il est bourgeois de Häggenschwil, dans le Fürstenland saint-gallois. Baccalauréat à Saint-Gall, toujours, en 1934. Puis études de droit à Berne. A Berne déjà! Docteur en droit en 1939, il compte ouvrir une étude d'avocat, mais la guerre mondiale l'en empêche. Il est mobilisé. Officier d'artillerie, c'est après une longue période de service actif qu'il est engagé par l'administration fédérale, il y a de cela bientôt quarante ans, en décembre 1941. Il entre au Département fédéral de l'économie publique dont il devient rapidement le premier collaborateur du secrétaire général. Il devient lui-même, onze ans plus tard, secrétaire général de ce Département de l'économie publique, où il succède à Eugène Péquignot. Puis nous le retrouvons dès le 1^{er} janvier 1968 à la tête de la Chancellerie fédérale.

Au moment où il accédait à cette magistrature, Karl Huber a déclaré qu'il ne voulait être ni le huitième conseiller fédéral, ni un simple greffier de gouvernement.

Il ne fut ni l'un ni l'autre, c'est vrai. Il a donné un contenu spécifique au titre et à la fonction de Chancelier. Très fortement résumé, le Chancelier pourrait être défini comme l'homme indispensable au bon fonctionnement de nos institutions.

Les qualités requises par la fonction, M. Huber les avaient: la compétence, d'abord, fondée sur une solide expérience de l'administration et des affaires publiques. La fidélité ensuite; quarante ans au service de la Confédération, si ce n'est pas de la fidélité, qu'est-ce? La sagesse, la fermeté, la ténacité, toutes vertus indispensables à l'exercice d'un métier de patron.

Et révélateur d'hommes, avec cela. Chef exigeant, il est parvenu à obtenir de ses collaborateurs des efforts, voire des prouesses, dont eux-mêmes ne se seraient jamais cru capables.

Alors, au moment où M. Karl Huber, Chancelier de la Confédération helvétique depuis quatorze ans, quitte ses hautes fonctions, nous tenons à lui dire merci, à lui exprimer la reconnaissance de notre Parlement, de l'Assemblée fédérale pour l'immense travail accompli, pour l'énorme énergie dépensée au service du pays. Nous lui disons solennellement le mérite qu'il s'est acquis en œuvrant avec tant d'engagement pour le bien de la Confédération et nous savons aussi la part que son épouse a prise en soutenant quotidiennement les activités de Karl Huber. C'est pourquoi

nous tenons aussi à lui rendre hommage en ce jour – Mme Huber se trouve d'ailleurs dans la tribune diplomatique. (*Applaudissements*)

Premier Chancelier de la Confédération à avoir été habilité à prendre la parole au sein de nos deux conseils législatifs, il restera dans l'Histoire du pays, et ce n'est que justice.

Nous vous souhaitons une heureuse retraite, Monsieur le Chancelier de la Confédération; nous vous disons simplement – car ce sont les mots simples qui viennent du cœur: Merci! (*Applaudissements*)

Bundeskanzler Huber: In erster Linie möchte ich Ihrem Herrn Präsidenten für die liebenswürdigen und anerkennenden Worte herzlich danken. Danken möchte ich aber auch Ihrer hohen Versammlung für das Vertrauen, das Sie mir entgegengebracht haben. Dank Ihres Mandates war es mir möglich, unserem Land auf einem sehr interessanten Posten zu dienen. Ich erlebte so den Alltag unseres kollegialen Regierungssystems, das ja auch ein Teil des Sonderfalles Schweiz ist. Dabei gewann ich die Überzeugung, dass das Kollegialsystem helvetischer Prägung für unser Land mit seiner Vielfalt die einzige denkbare Regierungsform ist und bleibt. Zwar darf man gewisse Gefährdungen nicht übersehen. Ich denke an die zunehmende Personifizierung der Politik, an die wachsende Vereinnahmung der Regierungsmitglieder durch die Departementsleitung und die steigende Beanspruchung durch internationale Verpflichtungen. Das natürliche Spannungsverhältnis zwischen der Arbeit im Kollegium und der Departementsbetreuung wird dadurch einer zusätzlichen Belastung ausgesetzt. In einer Zeit, da Führungsentscheidungen der Regierung immer dringlicher und wichtiger, zugleich aber auch schwieriger werden, ist diese Situation nicht ganz unbedenklich. Mit dem Thema Führung ist jedoch zwingend auch die grosse Verantwortung angesprochen, die der echten Partnerschaft von Legislative und Exekutive zukommt.

Mein Dank richtet sich auch an die Herren Bundesräte, mit denen ich in den letzten vierzehn Jahren zusammenarbeiten durfte. Danken möchte ich ebenso den Kadern der Verwaltung, die mir meine Aufgabe wesentlich erleichtert haben. Ich danke sodann all jenen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern, die im Hintergrund der Verwaltung tätig sind und ohne die das ganze Räderwerk nicht funktionieren würde. Ihnen, meine sehr verehrten Damen und Herren National- und Ständeräte, entbiete ich meine besten Wünsche für Ihre grosse und immer schwieriger werdende Aufgabe im Dienste von Land und Volk. (*Beifall*)

Le président: Je vous propose de passer au premier point de notre ordre du jour: Election du Chancelier de la Confédération. Les propositions écrites des groupes vous ont été communiquées. Les porte-parole des groupes parlementaires renoncent à faire une déclaration. La parole est-elle demandée par l'un ou l'autre membre de l'Assemblée fédérale? Ce n'est pas le cas.

Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins.

Erster Wahlgang – Premier tour de scrutin

Ergebnis der Wahl – Résultat du scrutin

Ausgeteilte Wahlzettel / Bulletins délivrés	238
eingelangt / rentrés	238
leer / blancs	2
ungültig / nuls	0
gültig / valables	236
absolutes Mehr / majorité absolue	119

Es haben Stimmen erhalten / Ont recueilli des voix:

M. Buser 97, M. Voyame 79, M. Ernst 58, Verschiedene / éparses 2.

Le président: Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il convient de procéder à un deuxième tour de scrutin. Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins.

Zweiter Wahlgang – Deuxième tour de scrutin

Ergebnis der Wahl – Résultat du scrutin

Ausgeteilte Wahlzettel / Bulletins délivrés	237
eingelangt / rentrés	237
leer / blancs	2
ungültig / nuls	0
gültig / valables	235
absolutes Mehr / majorité absolue	118

Es haben Stimmen erhalten / Ont recueilli des voix:

M. Buser 110, M. Voyame 81, M. Ernst 43, Verschiedene / éparses 1.

Le président: Cette fois encore, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue. Il est donc nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin. Je vous rappelle que, en vertu du règlement, de nouveaux candidats ne peuvent plus être présentés. Ne restent désormais en lice que les candidats qui ont recueilli au moins 10 voix au deuxième tour, soit MM. Buser, Voyame et Ernst. Sera ensuite éliminé le candidat qui aura obtenu le moins de voix.

Dritter Wahlgang – Troisième tour de scrutin

Ergebnis der Wahl – Résultat du scrutin

Ausgeteilte Wahlzettel / Bulletins délivrés	237
eingelangt / rentrés	237
leer / blancs	3
ungültig / nuls	0
gültig / valables	234
absolutes Mehr / majorité absolue	118

Es haben Stimmen erhalten / Ont recueilli des voix:

M. Buser 114, M. Voyame 84, M. Ernst 36.

Le président: Il y a donc lieu de procéder à un quatrième tour de scrutin. Je vous rappelle que, pour le quatrième tour, seuls restent en lice MM. Buser et Voyame.

Vierter Wahlgang – Quatrième tour de scrutin

Ergebnis der Wahl – Résultat du scrutin

Ausgeteilte Wahlzettel / Bulletins délivrés	235
eingelangt / rentrés	235
leer / blancs	7
ungültig / nuls	0
gültig / valables	228
absolutes Mehr / majorité absolue	115

Es wird gewählt / Est élu

M. Buser mit 124 Stimmen (*starker Beifall*)

Stimmen hat ferner erhalten / A en outre des voix: M. Voyame 104 Stimmen

Le président: Monsieur Walter Buser, l'Assemblée fédérale vous a élu Chancelier de la Confédération suisse. Je vous invite à dire si vous acceptez votre élection.

Buser: Herr Präsident, sehr geehrte Damen und Herren, ich danke Ihnen für das grosse Vertrauen, das Sie mir mit der Wahl zum Bundeskanzler entgegengebracht haben. Ich bin bereit, meine ganze Kraft in diese hohe und schöne Aufgabe zu setzen. In diesem Sinn erkläre ich Annahme der Wahl. (*Beifall*)

Le président: Monsieur Buser, au nom de l'Assemblée fédérale, je prends acte de votre déclaration. Je vous félicite et vous souhaite pleins succès et satisfaction dans votre nouvelle activité.

Nous passons maintenant à la prestation de serment.

Herr Buser wird vereidigt

M. Buser prête serment

Wahl des Bundeskanzlers

Election du Chancelier de la Confédération

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1981
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Vereinigte Bundesversammlung
Conseil	Assemblée fédérale
Consiglio	Assemblea federale
Sitzung	Annex
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.06.1981 - 08:00
Date	
Data	
Seite	953-954
Page	
Pagina	
Ref. No	20 009 768